

■ **Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport**

1 - Affaire – Mme Claudine BARLES - sinistre du 5 janvier 2021

Le 5 janvier 2021, le véhicule de Madame Claudine BARLES a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise 8 route de la Sablière dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **192.70 euros**.

2 - Affaire – Mme Marie-Lucie DOMINICI - sinistre du 20 mai 2021

Le 20 mai 2021, le véhicule de Madame Marie-Lucie DOMINICI a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise boulevard de Hambourg dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **300.00 euros**.